

Interpellation

Madame la Présidente du conseil
Messieurs les membres de la
Municipalité ;
Mesdames et Messieurs les
Membres du conseil communal

Interpellation : Signalisation routière « attention passage piétons » Ch. du Saux ↔ de la Roche.

Contexte :

La fréquentation du passage piéton au bout du chemin du Saux côté chemin de la Roche a augmenté à la suite de la mise en place de l'UAPE dans la zone de Menétrey !

Cette fréquentation est essentiellement composée d'enfants, certes accompagnés d'éducatrices mais pas seulement. Beaucoup d'enfants empruntent ce chemin à pied pour aller à l'école des Martines.

Constat :

Utilisant ce tronçon routier tous les jours, et ayant été interpellé par plusieurs habitants des quartiers le long de la route de Penau, je vous fais part de la crainte partagée concernant la dangerosité du passage piéton imagé ci-dessous.



Comme le démontre les images ci-dessous, le passage à piéton qui se trouve juste après le virage est bien masqué pour les véhicules venant depuis la route de la Clochette ou depuis Penau !



Demande :

Afin de pouvoir garantir une plus grande sécurité aux enfants, mais aussi aux adultes, l'interpellant demande à la Municipalité de faire mettre un panneau attention « **passage piéton** » (clignotant, au moins durant les heures d'école) sur le candélabre de droite juste avant le contour, pour prévenir les automobilistes de la présence dudit passage.

Fait au Mont-sur-Lausanne, le 11 février 2019

Marc Barraud

Nicolas Noyon

Marc Bailly

Ariane Annen Décaud

CEVEY Alexandre